



ᓄᓇᑭᓃ ᐱᓇᓃᓕᓃᓃᓃᓃᓃᓃᓃ ᓃᓃᓃᓃᓃᓃᓃᓃ
NUNAVUT DEVELOPMENT CORPORATION
LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU NUNAVUT
NUNAVUNMI PIVALLIAJJUTIKHALIRINIRMUT KUAPURIISINGAT

2023
2024

RAPPORT ANNUEL

TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration	2
Gouvernance et gestion	3
Siège social de la SDN	4
Créations d'emplois	5
Investissements en capital de risque	6
Division des ventes	7
Sommaire opérationnel des filiales	8
Rapport sur les marchés, l'approvisionnement et la location-bail	19
États financiers consolidés	20



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Monsieur le ministre Akeegok,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2023-2024 de la Société de développement du Nunavut (SDN).

Le mandat de la SDN est vaste et met l'accent sur l'utilisation du financement par actions pour aider à faire progresser les éléments essentiels du développement économique dans tout le Nunavut. Cela va du déploiement de capitaux d'investissement à la promotion de la diversification économique et à la croissance des entreprises locales. Le résultat est la création d'emplois et l'augmentation du potentiel de revenu dans toutes nos communautés. Cette année, nous espérons élargir notre champ d'action et aider les organisations inuites à atteindre l'un de leurs objectifs grâce à nos Fonds de capital-risque. Cela changera la donne pour de nombreux Inuits et Inuites. Nous nous réjouissons à l'idée d'en faire encore plus à l'avenir.

Notre Fonds de capital-risque continue de représenter une grande partie de notre identité et est conçu pour soutenir les entrepreneurs et les innovateurs du Nunavut qui risquent leurs propres investissements en capital pour développer ou lancer des entreprises au Nunavut. En plus de fournir une injection importante de fonds de roulement pour ces entreprises, nous fournissons un financement par

capitaux propres qui est souvent utilisé pour obtenir un financement par emprunt supplémentaire. Cela permet ensuite de soutenir la croissance et l'expansion des entreprises du Nunavut.

En conclusion, je tiens à remercier tous les Nunavummiuts qui travaillent d'une manière ou d'une autre pour soutenir les activités de la SDN et son engagement envers le développement économique du Nunavut. Votre soutien est reconnu et apprécié et s'est manifesté tout au long de l'année qui vient de s'écouler.

Kolola Pitsiulak



Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

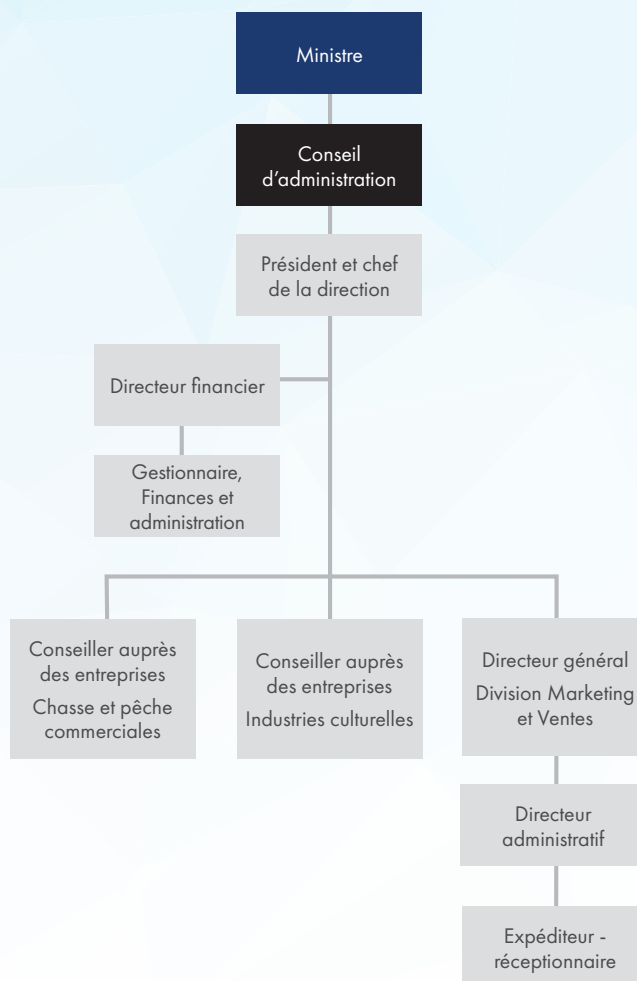
Le ministre responsable de la Société de développement du Nunavut est l'honorable David Akeeagok. Les membres du conseil d'administration de la SDN sont nommés pour un mandat de trois ans par le gouvernement du Nunavut, et représentent bien la population diversifiée du Nunavut.

Le conseil d'administration de la SDN s'est réuni deux fois en 2023-24 ; et l'exécutif s'est également réuni deux fois.

L'article 20 de la Loi constitue les trois comités suivants :

- Comité des investissements
- Comité des audits
- Comité du personnel

Le conseil d'administration de la SDN a choisi de créer un comité exécutif unique, qui en 2023-2024 était composé du président M. Kolola Pitsiulak, du vice-président M. Sakiasie Sowdloopik et du secrétaire M. Simeon Mikkungwak pour assurer les responsabilités des trois comités décrits dans la Loi.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

	POSITION	COMMUNAUTÉ	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT
Kolola Pitsiulak	Président	Kimmirut	12 avril 2024	11 avril 2027
Sakiasie Sowdloopik	Vice-président	Pangnirtung	12 avril 2024	11 avril 2027
Simeon Mikkungwak	Secrétaire/ Trésorier	Baker Lake	12 avril 2024	11 avril 2027
Helen Kaloon	Administratrice	Gjoa Haven	13 décembre 2022	12 décembre 2025
Igah Hainnu	Administrateur	Clyde River	12 avril 2024	11 avril 2027
Jonas Arreak	Administrateur	Pond Inlet	12 avril 2024	11 avril 2027
Methusalah Kunuk	Administrateur	Iqaluit	6 avril 2023	4 avril 2026
Darlene Hokanak	Administratrice	Kugluktuk	6 avril 2023	4 avril 2026
Wilfred Wilcox	Administrateur	Cambridge Bay	6 avril 2023	4 avril 2026

GOVERNANCE ET GESTION

La Société de développement du Nunavut (ci-après la Société ou la SDN) est une société territoriale appartenant au gouvernement du Nunavut, mentionnée dans l'annexe B de la *Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut (LGFP)*. Son fonctionnement est conforme à la Partie IX de la LGFP, à la *Loi sur la Société de développement du Nunavut (la Loi)* et à la *Loi sur les sociétés par actions du Nunavut*. La Loi énonce les paramètres qui encadrent les activités de la Société.

NOTRE MANDAT (LA « LOI ») : Créer et constituer des compagnies ou des sociétés par actions, exercer leurs activités commerciales et développer, créer, exploiter, gérer et exercer les activités commerciales des projets, directement ou indirectement, à l'intérieur de la Société afin de :

- créer des emplois et des sources de revenus pour les résidents du Nunavut, en particulier dans les petites collectivités
- stimuler la croissance des activités commerciales au Nunavut, et
- promouvoir la diversification et la stabilité économiques

Investir dans des entreprises commerciales afin de :

- Stimuler la croissance des activités commerciales au Nunavut, et
- Promouvoir la diversification et la stabilité économiques afin de favoriser les objectifs économiques du gouvernement du Nunavut.

NOTRE VISION : Être responsable et transparent; nous croyons que l'emploi et les possibilités d'activités rémunératrices ont une incidence favorable sur la qualité de vie et mènent à des collectivités plus saines. La création et le maintien d'emplois feront l'objet de mesures et constitueront des indicateurs clés de notre succès.

NOTRE MISSION : Au moyen d'investissements responsables dans des secteurs économiques ciblés du Nunavut comme les pêches, les industries culturelles et le tourisme, nous cherchons à créer des emplois et des sources de revenus, à stimuler la croissance des activités commerciales et à promouvoir la diversification et la stabilité économiques, en portant une attention particulière aux petites collectivités du Nunavut.

SIÈGE SOCIAL DE LA SDN

	2024	2023
Total des revenus	2,30 millions \$	2,34 millions \$
Total des dépenses	1,90 million \$	1,32 million \$
Excédent annuel	404 625 \$	1,02 million \$
Emplois créés ou maintenus	5,50	5,00
Financement de base - Opérations *	1,45 million \$	1,45 million \$
Financement de base - Capital	6 400 \$	4 900 \$

*(Financement des opérations inclus dans les revenus)

Président et chef de la direction

Kyle Tattuinee

Directeur financier

Balaji Ramamani

CF, FCMA, CPA, CGBA, FIPA (AUS); CGAP, CFSA, CIA, CMA, CRMA (USA),
FCMA; FCA (IN), FAIA, MCSI (UK), FCA, FCMA, MBA (IN)

Responsable des finances

Brenda Tagalik

Responsable des finances

Kuutsiq Osmond

Conseiller auprès des entreprises (Industries culturelles)

Goretti Kakuktinniq

Conseiller auprès des entreprises (Chasse et pêche commerciales)

Mikitok McLeod

CRÉATIONS D'EMPLOIS

Les emplois suivants au Nunavut ont été créés ou maintenus au cours de l'exercice 2023-24. Ces résultats sont conformes aux lignes directrices de la Société en matière d'investissement et de désinvestissement, qui donnent les définitions suivantes :

- un emploi direct correspond à 50 semaines d'emploi par année ou à 1 500 heures de travail durant l'année
- un emploi direct traditionnel correspond à un salaire annuel de 37 997 \$ versé directement aux travailleurs et travailleuses, qu'ils soient artistes, pêcheurs, chasseurs ou couturières
- un emploi indirect correspond à un salaire annuel de 37 997 \$ versé par une autre organisation dans le cadre d'un programme ou d'un service de la SDN

INVESTISSEMENTS	EMPLOIS DIRECTS	EMPLOIS TRADITIONNELS DIRECTS	EMPLOIS INDIRECTS	TOTAL EMPLOIS 2024	TOTAL EMPLOIS 2023
Filiales :					
Kivalliq Arctic Foods Ltd.	8,37	19,16	-	27,53	25,01
Kitikmeot Foods Ltd.	6,44	2,70	-	9,14	8,63
Ivalu Ltd.	2,04	2,06	-	4,10	8,37
Jessie Oonark Ltd.	4,64	1,84	-	6,48	5,85
Kiluk Ltd.	1,67	1,17	-	2,84	2,75
Taluq Designs Ltd.	1,03	0,97	-	2,00	2,54
Uqqurmiut Arts & Crafts Ltd.	10,19	3,34	-	13,53	13,90
Investissements en capital de risque :					
Arctic Fishery Alliance Ltd.	-	-	64,50	64,50	64,50
Tukumaaq Suites Inc.	-	-	2,51	2,51	2,98
CHOU Consulting & Dev Inc.	-	-	3,88	3,88	2,36
Arctic UAV	-	-	2,35	2,35	2,35
Projets					
WAG @ Forks	-	-	4,00	4,00	6,00
Sous-total	34,38	31,24	77,24	142,86	145,24
Société de développement du Nunavut	5,50	6,00	-	11,50	15,00
Total	39,88	37,24	77,24	154,36	160,24

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE RISQUE

La SDN investit des fonds propres (actions) dans les entreprises du Nunavut qui démontrent un grand potentiel de création d'emplois et de revenus pour les Nunavummiuts. Nos investissements visent à stimuler la croissance des entreprises et à promouvoir la diversification économique, particulièrement dans les petites collectivités du Nunavut.

Arctic Fisheries Alliance LP. 250 000 \$

Qikiqtarjuaq, Nunavut

Actions privilégiées, sans droit de vote

Sudliq Developments Ltd. 375 000 \$¹

Coral Harbour, Nunavut

Actions privilégiées, sans droit de vote

CHOU Consulting and Development Inc. 125 000 \$

Cambridge Bay, Nunavut

Actions privilégiées, sans droit de vote

Arctic UAV Inc. 143 000 \$

Iqaluit, Nunavut

Actions privilégiées, sans droit de vote

1. L'investissement dans Sudliq Developments Ltd est de 375 000 \$.
Cependant, une provision pour perte de capital de risque de
375 000 \$ est enregistrée dans les états financiers de 2019-20.

CAMBRIDGE BAY

QIKIQTARJUAQ

CORAL HARBOUR

IQALUIT

DIVISION DES VENTES

La division des ventes et le point de vente au détail de la Société de développement du Nunavut située à Toronto se concentrent sur le marketing, la distribution et la vente de nos œuvres d'art et produits artisanaux du Nunavut, et ce, au pays ainsi que partout dans le monde. Ivalu Ltd, situé à Rankin Inlet, se concentre sur le marché du nord et du Nunavut.

La division des ventes fait la promotion de sculptures du Nunavut ainsi que plusieurs autres objets d'art uniques dans les galeries d'art au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. L'emplacement pratique de la boutique, près de l'aéroport international Pearson, facilite les ventes aux marchands d'arts et aux représentants de galeries qui proviennent de l'extérieur de la ville ou du pays. Les clients visitent la salle d'exposition tout au long de l'année et viennent de partout au Canada, ainsi que de villes internationales comme Paris ou Berne. En travaillant avec les entreprises partenaires Kiluk Ltd, Taluq Ltd, Jessie Oonark Ltd, et Uqqurmiut Arts and Crafts Ltd, nous aidons à diversifier et à assurer la qualité des produits du Nunavut populaires chez les détaillants et auprès de leurs clients.

La division des ventes s'assure que les œuvres d'art et l'artisanat produits localement au Nunavut sont distribués et mis en valeur partout sur le territoire, au Canada et dans le monde, grâce à nos galeries et revendeurs partenaires. L'équipe de vente de la SDN est aussi reconnue pour ses connaissances et son expertise sur l'industrie de l'art et de l'artisanat au Nunavut. Cette équipe est d'ailleurs reconnue pour son niveau exceptionnel de service à la clientèle.

Directrice générale

Yusan Ha

Directrice administrative

Teresa Silva

Expéditeur-réceptionnaire

Jhon Diaz

Contact

Tél. : 1-800-509-9153

Télécopieur : 1-800-509-9154

yha.ndcorp@bellnet.ca

	2024	2023
Total des revenus	1,04 million \$	0,93 million \$
Total des dépenses	0,93million \$	0,79 million \$
Excédent annuel	106 000 \$	138 000 \$
Emplois créés ou maintenus	6,00	10,00
Financement de base - Opérations*	200 000 \$	200 000 \$
Financement de base - Capital	850 \$	0 \$

*(Financement des opérations inclus dans les revenus)



SOMMAIRE OPÉRATIONNEL DES FILIALES

SOMMAIRE DES RÉCOLTES

2023-24

1258

CARIBOUS

Arviat
(178 – 16 319 lbs)

Chesterfield Inlet
(309 – 26 684 lbs)

Whale Cove
(26 – 2 566 lbs)

Baker Lake
(165 – 18 614)

Rankin Inlet
(567 – 52 840 lbs)

Nauyasat
(16 – 1 623)

La Société de développement du Nunavut achète les récoltes dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement de Kivalliq Arctic Foods et de Kitikmeot Foods. De plus, les peaux et les bois peuvent être transformés en bijoux ou autres articles.

105 847 LBS

POISSON OMBLE CHEVALIER

Kitikmeot Foods

67 620 lbs

Kivalliq Arctic Foods

Qikiqtarjuaq 17 104 lbs

Whale Cove 11 513 lbs

Clyde River 3 182 lbs

Rankin Inlet 6 203 lbs

Baker Lake 235 lbs

47

BOEUF MUSQUÉ

Rankin Inlet (37 - 12 366 lbs)

Chesterfield Inlet (10 - 2 203 lbs)

42

BÉLUGA BALEINES

Whale Cove (12) et Rankin Inlet (30) combinées

IVALU LTD.

	2024	2023
Total des revenus	704 185 \$	659 544 \$
Total des dépenses	684 690 \$	670 384 \$
Excédent annuel (Déficit)	19 495 \$	(10 840) \$
Emplois créés ou maintenus	4,10	8,37
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN *	7 000 \$	0 \$

*(Les contributions au titre du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

Adresse

C.P. 599
Rankin Inlet, NU
X0C 0G0

Conseil d'administration

Goretti Kakuktinniq
Brian Zawadski
Tommy Bruce

Directrice générale

BoDerek Rudkin
Tél : 867-645-3400
Télec. : 867-645-2115
ivalu@ndcorp.nu.ca



Rankin Inlet
Nunavut
Canada

JESSIE OONARK LTD.

	2024	2023
Total des revenus	351 310 \$	362 413 \$
Total des dépenses	345 992 \$	323 945 \$
Excédent annuel	5 318 \$	38 468 \$
Emplois créés ou maintenus	6,48	5,85
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	195 000 \$	215 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	10 570 \$	0 \$

*(Les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

Adresse

C.P. 280
Baker Lake, NU
X0C 0A0

Directeur général

David Ford
Tél. : 867-793-2428
Téléc. : 867-793-2429
jessie_ndc@qiniq.com

Conseil d'administration

Hugh Tulurialik - Chairperson
Sarah Arhniq
Nathan Annauat



Jessie Oonark Ltd.

KILUK LTD.

	2024	2023
Total des revenus	324 978 \$	379 437 \$
Total des dépenses	373 909 \$	450 398 \$
Déficit annuel	(48 931) \$	(70 961) \$
Emplois créés ou maintenus	2,84	2,75
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	100 000 \$	130 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	0 \$	0 \$

*((Les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

Adresse

C.P. 366
Arviat, NU
X0C 0E0

Directrice générale

Sherlyn Kadjuk
Tél. : 867-857-2713
Téléc. : 867-857-2714
Kiluk_ltd@qiniq.com

Conseil d'administration

Hattie Alagalak
Eva Arnalukjuaq
Goretti Kakuktinniq
Cecile Gibbons
Jackie King



KITIKMEOT FOODS LTD.

	2024	2023
Total des revenus	1,23 million \$	1,10 million \$
Total des dépenses	1,33 million \$	1,19 million \$
Déficit annuel	(103 387) \$	(94 415) \$
Emplois créés ou maintenus	9,14	8,63
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	320 000 \$	290 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	73 000 \$	24 000 \$

*(Les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

Adresse

C.P. 2268
Cambridge Bay, NU
X0B 0C0

Directeur général

Brent Nakashook
Tél. : 867-983-2881
kitikmeot@qiniq.com

Conseil d'administration

Jim MacEachern
Wilf Wilcox
Brian Zawadski
Mikitok McLeod
Jamie Maghagak



KIVALLIQ ARCTIC FOODS LTD.

	2024	2023
Total des revenus	2,07 millions \$	1,69 million \$
Total des dépenses	1,75 million \$	1,43 million \$
Excédent annuel	322 994 \$	262 376 \$
Emplois créés ou maintenus	27,53	25,01
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	260 000 \$	260 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	45 500 \$	60 000 \$

*(Les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

Adresse

C.P. 329
Rankin Inlet, NU
X0C 0G0

Directeur général

Scott Saddler
Tél. : 867-645-3137
tundra@qiniq.com

Conseil d'administration

Brian Zawadski
Mikitok McLeod
Tommy Bruce
Jeff Tulugak



PAPIRUQ FISHERIES LTD.

	2024	2023
Total des revenus	-	-
Total des dépenses	10 876 \$	185 \$
Déficit annuel	(10 876) \$	(185) \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN	0 \$	0 \$

Adresse

C.P. 329
Rankin Inlet, NU
X0C 0G0

Directeur général

Scott Saddler
Tél.: 867-645-3170
tundra@qiniq.com

Conseil d'administration

Brian Zawadski



TALUQ DESIGNS LTD.

	2024	2023
Total des revenus	189 635 \$	222 996 \$
Total des dépenses	188 743 \$	271 800 \$
Excédent annuel (Déficit)	892 \$	(48 804) \$
Emplois créés ou maintenus	2,00	2,54
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	90 000 \$	70 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	40 000 \$	1 500 \$

*(Les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

Adresse

C.P. 174
Taloyoak, NU
X0B 1B0

Directrice générale

Mona Igutsaq
Tél. : 867-561-5280
Télec. : 867-561-6500
tdesigns@qiniq.com

Conseil d'administration

Goretti Kakuktinniq
Elizabeth Aiyout
Anayok Alookke
Brian Zawadski
Gina Pizzo
Viola Neeveeachek



UQQURMIUT ARTS & CRAFT LTD.

	2024	2023
Total des revenus	945 217 \$	880 333 \$
Total des dépenses	932 499 \$	972 620 \$
Excédent annuel (Déficit)	12 718 \$	(92 287) \$
Emplois créés ou maintenus	13,53	13,90
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	238 000 \$	238 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	-	2 500 \$

** (Les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)*

Adresse

C.P. 453
Pangnirtung, NU
X0A 0R0

Directrice générale

Elena Akpalialuk
Tél.: 867-473-8669
Télec. : 867-473-8634
inuitart@qiniq.com

Conseil d'administration

Jacopie Maniapik
Geetee Maniapik
Geeold Kakkik
Johneelee Nakashuk
Jimmy Uniukshagak
Mathewsie Maniapik
Brian Zawadski
Goretti Kakuktinniq



CIBLES MINISTÉRIELLES EN MATIÈRE D'EMPLOI DES INUITS

	AU 31 MARS 2024		AU 31 MARS 2025	
		CAPACITÉ %		CAPACITÉ %
Total des postes du ministère	5		5	
Total des postes pourvus	5	100%	5	100%
Total des postes vacants	0	0%	0	0%
Total d'employés inuits	4	80%	4	80%
Total des postes de direction	1		1	
Total des postes de direction pourvus	1	100%	1	100%
Total des postes de direction vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes de direction	1	100%	1	100%
Total des postes de cadres supérieurs	2		2	
Total des postes de cadres supérieurs pourvus	2	100%	2	100%
Total des postes de cadres supérieurs vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes de cadres supérieurs	2	100%	2	100%
Total des postes de cadres intermédiaires	0		0	
Total des postes de cadres intermédiaires pourvus	0	0%	0	0%
Total des postes de cadres intermédiaires vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes de cadres intermédiaires	0	0%	0	0%
Total des postes de professionnels	1		1	
Total des postes de professionnels pourvus	1	100%	1	100%
Total des postes de professionnels vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes de professionnels	0	0%	0	0%
Total des postes de paraprofessionnels	0		0	
Total des postes de paraprofessionnels pourvus	0	0%	0	0%
Total des postes de paraprofessionnels vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes de paraprofessionnels	0	0%	0	0%
Total des postes administratifs	1		1	
Total des postes administratifs pourvus	1	100%	1	100%
Total des postes administratifs vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes administratifs	1	100%	1	100%

RAPPORT SUR LES MARCHÉS, L'APPROVISIONNEMENT ET LA LOCATION-BAIL

RAPPORT SUR LES MARCHÉS DE 2023-2024

COMMUNAUTÉ	FOURNISSEUR	PROJET	MÉTHODE D'ATTRIBUTION	2023-24 VALEUR	2022-23 VALEUR	STATUT FIRME INUITE	STATUT D'ENTREPRISE DU NUNAVUT
Brandon, MB	Dean Food Safety Strategies	Consultation en matière de sécurité alimentaire HACCP / QMP & Service de direction générale intérimaire à KFL, Cambridge Bay	FU(Consultation en matière de sécurité alimentaire) et aucune (Service de DG intérimaire)	132 575	35 925	-	-
Ottawa, ON	Gowling Lafleur Henderson	Conseiller juridique	Aucune	-	552	-	-
Sherwood Park, AB	Arctic Response Canada	Enquête sur les substances dangereuses	Aucune	29 758	-	-	-
Ottawa, ON	Concentric Associates Int'l Inc.	Enquête sur les substances dangereuses	Aucune	39 675	-	-	-
Brossaéd, QC	Qikiqtaaluk Environmental	Service de réduction des substances dangereuses	Aucune	239 204	-	-	-
Rankin Inlet	R&T Cleaning Enterprises	Services d'entretien	DDP	14 520	13 750	-	✓
Iqaluit	Outcrop Nunavut	Communications	Aucune	57 231	58 408	-	✓
Rankin Inlet	Lester Landau, Comptables professionnels agréés	Mission d'examen des filiales	COC	-	18 210	-	✓
Rankin Inlet	Crowe Mackay LLP, Comptables professionnels agréés	Audit des filiales (KFL & KAF) et mission d'examen (UAC)	DDP (audit) et COC (mission d'examen)	128 501	67 024	-	✓
Iqaluit	South East Nunavut	Achat de sculptures	DDP	216 197	394 380	-	✓
Total				857 661 \$	588 249 \$		

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LOCATION À BAIL DE 2023-2024

COMMUNAUTÉ	FOURNISSEUR	PROJET	MÉTHODE D'ATTRIBUTION	2023-24 VALEUR	2022-23 VALEUR	STATUT FIRME INUITE	STATUT D'ENTREPRISE DU NUNAVUT	DATE DE DÉBUT	DATE D'ÉCHÉANCE	OPTIONS DE RENOUÈLEMENT
Mississauga, ON	GWL Realty Advisors Inc.	Location d'entrepôt	FU	132,444	106,765	-	-	2022 08-01	2027 07-31	Renouvelée
Total				132 444 \$	106 765 \$					

DDP Demande de propositions publique
COC Convention d'offre à commandes
FU Fournisseur unique

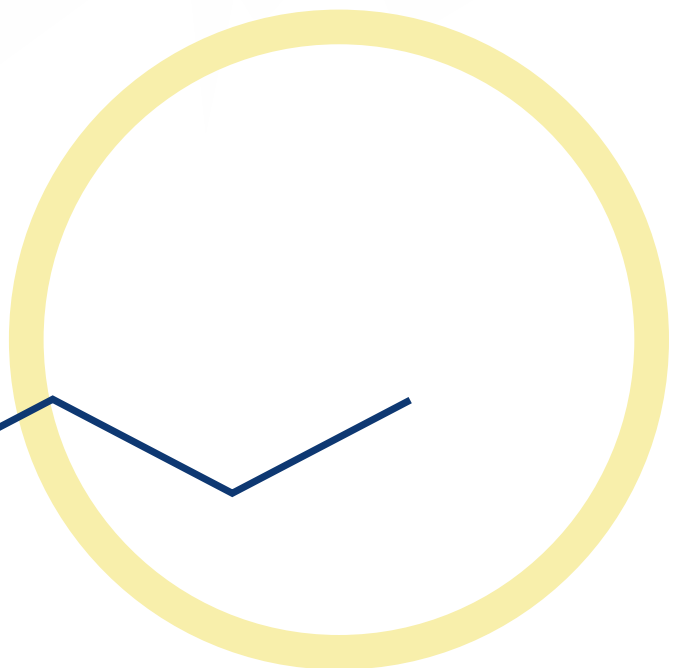
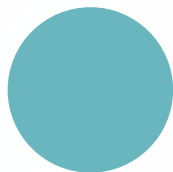


ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

TABLE DES **MATIÈRES**

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés	22
Rapport de l'auditeur indépendant	23
État consolidé de la situation financière	27
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	28
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	29
État consolidé des flux de trésorerie	30
Notes afférentes aux états financiers consolidés	31
Annexe A - Annexe consolidée des immobilisations corporelles	58
Annexe B - Annexe consolidée des ventes	59
Annexe C - Annexe consolidée du coût des produits vendus	60
Annexe D - Annexe consolidée des frais de vente et d'administration	61



Société de développement du Nunavut

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société de développement du Nunavut, pour l'exercice clos le 31 mars 2024, et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction de la Société et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers consolidés comprennent certains montants, tels que la provision pour créances douteuses, les avantages sociaux futurs, la valorisation des stocks et la valorisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables pour le normes comptable canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes au contenu des états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés, la direction maintient également des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que l'actif est bien protégé, que les dossiers adéquats sont maintenus et que la Société mène ses affaires conformément aux exigences des lois applicables. Ces contrôles et pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun des renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Société et des obligations légales.

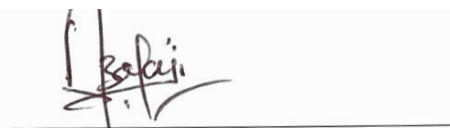
Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôle interne. Le conseil exerce cette responsabilité par l'intermédiaire du comité exécutif composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Le comité exécutif rencontre la direction et les vérificateurs externes qui ont libre accès aux membres du comité.

L'auditeur externe indépendant de la Société, soit la vérificatrice générale du Canada, est tenu par la loi de vérifier les opérations financières et les états financiers consolidés de la Société et de produire son rapport.


Kyle Tattuinec

Président et chef de la direction

Rankin Inlet
13 août 2024


Balaji Ramamani,
CF, FCMA, CPA, CGBA, FIPA (AUS); CGAP,
CFSA, CIA, CMA, CRMA (USA), FCMA; FCA
(IN), FAIA, MCSI (UK), FCA, FCMA, MBA (IN)
Directeur financier



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre responsable de la Société de développement du Nunavut

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de développement du Nunavut et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société de développement du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur la Société de développement du Nunavut* et ses règlements ainsi que le règlement administratif de la Société de développement du Nunavut.

À notre avis, les opérations de la Société de développement du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société de développement du Nunavut et les états financiers consolidés sont conformes à ces livres.

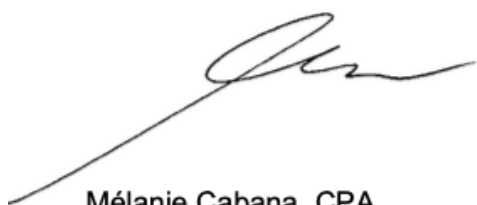
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Société de développement du Nunavut aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société de développement du Nunavut à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Cabana', with a long horizontal line extending to the left.

Mélanie Cabana, CPA
Première directrice principale

Ottawa, Canada
Le 13 août 2024

Société de développement du Nunavut
État consolidé de la situation financière
Au 31 mars

	2024	2023 (Redressé - Note 3)
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	13 443 906 \$	12 278 920 \$
Débiteurs (note 5)	873 901	867 275
Stocks destinés à la revente (note 6(a))	1 444 769	1 544 743
Placements de portefeuille (note 7)	518 000	618 000
Total des actifs financiers	16 280 576 \$	15 308 938 \$
Passif		
Dette (note 12)	35 000 \$	55 000 \$
Créditeurs et charges à payer (note 8)	927 939	612 604
Avantages sociaux futurs (note 9)	353 274	336 028
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 10)	352 135	221 000
Total des passifs	1 668 348 \$	1 224 632 \$
Actifs financiers nets	14 612 228 \$	14 084 306 \$
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe A)	1 269 764 \$	1 126 599 \$
Stocks destinés à l'utilisation (note 6 (b))	1 247 308	1 196 127
Frais payés d'avance	42 086	55 091
Total des actifs non financiers	2 559 158 \$	2 377 817 \$
Excédent accumulé	17 171 386 \$	16 462 123 \$

Obligations contractuelles (note 13)
Droits contractuels (note 14)

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.
Approuvé au nom du conseil d'administration

K. Pitsiulak

Kolola Pitsiulak
Président du conseil d'administration

Société de développement du Nunavut
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
pour l'exercice clos le 31 mars

	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal (Redressé - Note 3)
Revenus			
Ventes (annexe B)	3 843 775 \$	4 325 322 \$	3 948 105 \$
Intérêts	290 000	522 814	290 691
Autres revenus	310 000	361 402	439 350
Dividendes privilégiés sur les investissements en capital de risque	140 000	60 705	71 517
Total des revenus	4 583 775 \$	5 270 243 \$	4 749 663 \$
Charges			
Cout des produits vendus (annexe C)	3 854 483 \$	4 241 369 \$	4 074 939 \$
Frais de vente et d'administration (annexe D)	4 256 800	4 020 911	3 245 765
Provision (recouvrement) pour investissements de portefeuille dépréciés	-	-	(126 500)
Total des charges	8 111 283 \$	8 262 280 \$	7 194 204 \$
Déficit avant les contributions du gouvernement	(3 527 508)	(2 992 037)	(2 444 541)
Contributions gouvernementales (note 11)	3 611 000 \$	3 701 300 \$	3 589 844 \$
Excédent net de l'exercice	83 492	709 263	1 145 303
Excédent accumulé, début de l'exercice	16 462 123	16 462 123	15 316 820
Excédent accumulé, fin de l'exercice	16 545 615 \$	17 171 386 \$	16 462 123 \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de développement du Nunavut
État consolidé de la variation des actifs financiers nets
pour l'exercice clos le 31 mars

	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal (Redressé - Note 3)
Excédent net de l'exercice	83 492 \$	709 263 \$	1 145 303 \$
Immobilisations corporelles (annexe A)			
Acquisitions	(230 000) \$	(364 272) \$	(294 878) \$
Amortissement	97 500	221 107	153 632
	(132 500) \$	(143 165) \$	(141 246) \$
Ajouts de stocks destinés à l'utilisation	- \$	(987 812) \$	(906 842) \$
Utilisation de stocks destinés à l'utilisation	-	936 631	857 872
Variation due aux frais payées d'avance	-	13 005	(1 926)
	- \$	(38 176) \$	(50 896) \$
Variations des actifs financiers nets	(49 008) \$	527 922 \$	953 161 \$
Actifs financiers nets, début de l'exercice	14 084 306	14 084 306	13 131 145
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	14 035 298 \$	14 612 228 \$	14 084 306 \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de développement du Nunavut
État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars

	2024	2023
Encaisse provenant des (affectée aux) activités d'exploitation		
Montants reçus des clients	4 373 742 \$	4 052 427 \$
Contributions du gouvernement du Nunavut	3 578 119	3 531 664
Intérêts reçus	514 469	251 313
Autres contributions	144 094	99 111
Dividendes reçus	131 805	49 017
Paielements aux fournisseurs	(3 123 003)	(3 056 794)
Paielements aux employés	(2 912 896)	(2 675 127)
Honoraires pour l'analyse des substances dangereuses	(239 089)	-
Autres activités	(875 441)	(938 826)
Utilisé dans les projets d'artisanat et dans les ateliers de réparation de machines à coudre	(186 151)	(229 605)
Dépenses de projet - Formation en cours d'emploi	(22 294)	(7 386)
Encaisse provenant des activités d'exploitation	1 383 355	1 075 794
Encaisse provenant des activités d'investissement		
Rachat des investissements en capital de risque	100 000	201 500
Encaisse provenant des activités d'investissement	100 000	201 500
Encaisse affectée aux activités d'investissement en immobilisation		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(149 499)	(88 336)
Honoraires professionnels pour la réduction et l'assainissement des substances dangereuses	(161 704)	-
Dépenses d'investissement - réparations	(7 166)	(9 775)
Encaisse affectée aux activités d'investissement en immobilisation	(318 369)	(98 111)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 164 986	1 179 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	12 278 920	11 099 737
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	13 443 906 \$	12 278 920 \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Pouvoirs et activités

(a) Pouvoirs

La Société de développement du Nunavut (la Société ou SDN) est une société territoriale du gouvernement du Nunavut (le Gouvernement) mentionnée à l'annexe B de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut (LGFP) qui exerce ses activités conformément à la partie IX de la LGFP, à la *Loi sur la Société de développement du Nunavut* (la Loi) et la *Loi sur les sociétés par actions* du Nunavut.

En vertu de l'article 27 de la Loi et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, et à l'exception de Taluq Designs Ltd et de Uqqurmiut Arts & Crafts (1993) Ltd, la Société et ses filiales sont exemptées des taxes et impôts prélevés par les corporations municipales, le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada.

(b) Activités

La Société investit directement dans des entreprises commerciales ou exploite lesdites entreprises conformément aux objectifs économiques du gouvernement par le biais d'investissements en capital de risque, de prêts et de subventions. Ces objectifs économiques sont de créer des emplois et des sources de revenus pour les résidents du Nunavut, en particulier dans les petites collectivités, afin de stimuler la croissance des entreprises au Nunavut et de promouvoir la diversification et la stabilité économiques. La Société envisage de se départir de ses participations dans ses filiales une fois que celles-ci ont atteint un niveau de rentabilité durable. La Société vend également des biens, en majorité des produits artistiques et artisanaux, provenant de ses filiales et des collectivités du Nunavut, par l'intermédiaire de sa division des ventes.

En vertu des articles 16 et 17 de la Loi, la Société a ouvert des comptes appelés Fonds de réserve (investissements), Fonds de réserve (capital-risque), Fonds de subvention, Fonds d'investissement et Fonds de capital-risque. Ces fonds sont comptabilisés dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état consolidé de la situation financière. La Société doit également déposer dans les fonds de réserve une somme égale à 10 % de chaque investissement en capital ou capital de risque. La Société peut différer l'allocation de 10 % pour couvrir les dépenses de projets approuvées ou utiliser les fonds de réserve pour d'autres investissements ou pour financer ses filiales et des investissements en capital de risque au moyen de prélèvements autorisés.

En vertu des articles 21, 22, 23 et 24 de la Loi, la Société a établi des directives d'investissement et de cession applicables aux sommes prélevées sur le Fonds de subvention, le Fonds d'investissement et le Fonds de capital-risque, et pour la fusion et la liquidation des investissements dans ses filiales. Les politiques et directives d'investissement actuelles, ainsi que les directives concernant la vente d'actions et autres intérêts ont été approuvées par le conseil d'administration le 24 juin 2010. Conformément à l'article 22 de la Loi, les directives concernant la vente d'actions et autres intérêts ont été approuvées par le Conseil de gestion financière du gouvernement le 25 novembre 2010.

1. Pouvoirs et activités (suite)

(c) Contributions gouvernementales

Conformément à l'article 25 de la Loi, la Société doit présenter chaque année à l'approbation du Conseil de gestion financière du gouvernement un plan d'entreprise, un budget de fonctionnement et un budget d'investissement en précisant les contributions demandées, avant le début de l'exercice. La Société reçoit les contributions du gouvernement du Nunavut, telles qu'établies dans son Budget principal des dépenses, et qui sont ajustées par l'affectation des crédits supplémentaires. Les contributions sont allouées à l'interne pour l'acquisition d'investissements et de capital de risque, le financement du fonctionnement des filiales selon leurs besoins, le financement du siège social et des ventes, les contributions aux projets d'investissement dans les sociétés par actions, le remboursement des charges de développement d'entreprise et l'achat d'immobilisations pour la Société.

La Société et ses filiales sont tributaires économiquement des contributions gouvernementales pour leurs activités courantes.

(d) Budget

Les soldes budgétaires consolidés sont fournis aux fins de comparaison et proviennent du Budget principal des dépenses qui a été approuvé par le gouvernement du Nunavut et le conseil d'administration.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode comptable

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

(b) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs financiers, les passifs, les actifs non financiers, les revenus et les charges de la société mère, la Société de développement du Nunavut, et de ses filiales. La Société a le contrôle de chacune de ses huit filiales énumérées ci-dessous par le biais de sa participation dans leurs capitaux propres et d'autres indicateurs pertinents. Par conséquent, les actifs financiers, les passifs, les actifs non financiers, les revenus et les charges de chacune de ces huit filiales ont été entièrement consolidés ligne par ligne. Toutes les transactions et les soldes interentreprises sont éliminés lors de la consolidation.

Le tableau qui suit fait état des investissements dans les filiales faisant partie du périmètre comptable par secteurs opérationnels :

2. Principales conventions comptables

(b) Principes de consolidation (suite)

Investissements dans les filiales	Lieu	Pourcentage de participation	Date de constitution
Viande et poisson:			
Kivalliq Arctic Foods Ltd.	Rankin Inlet	100%	2 octobre 1992
Kitikmeot Foods Ltd.	Cambridge Bay	98%	9 avril 1992
Papiruaq Fisheries Ltd.	Whale Cove	51%	1er février 1993
Artisanat :			
Ivalu Ltd.	Rankin Inlet	100%	2 octobre 1992
Jessie Oonark Ltd.	Baker Lake	100%	25 septembre 1991
Kiluk Ltd.	Arviat	100%	3 avril 1996
Taluq Designs Ltd.	Taloyoak	51%	12 avril 1995
Uqqurmiut Arts & Crafts (1993) Ltd.	Pangnirtung	51%	1er mars 1994

La part des actionnaires sans contrôle dans Papiruaq Fisheries Ltd., Taluq Designs Ltd. et Uqqurmiut Arts & Crafts (1993) Ltd. a été réduite à zéro par les pertes d'exploitation attribuables aux intérêts minoritaires. Ces pertes se limitent à la part des actionnaires sans contrôle dans le capital des filiales. Les excédents ainsi que toute autre perte revenant aux intérêts minoritaires sont attribués à la société mère exclusivement. Tout gain ultérieur sera pleinement attribué à la société mère jusqu'à ce que les pertes assumées relativement aux intérêts minoritaires aient été recouvrées. Au 31 mars 2024, le cumul des pertes d'exploitation applicables aux intérêts minoritaires des filiales énumérées ci-dessus s'établit à 653 502 \$ (2023 - Redressé note 3 - 654 841 \$).

(c) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés et les notes afférentes pour l'exercice visé. Compte tenu de leur nature même, ces estimations sont sujettes à une incertitude de mesure. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours des exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers consolidés. Cependant, au moment de leur préparation, la direction considère que ces estimations et ces hypothèses sont raisonnables.

2. Principales conventions comptables (suite)

(c) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure (suite)

Les éléments les plus importants exigeant une estimation de la direction sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses, la provision visant à réduire les stocks destinés à l'utilisation et les stocks destinés à la revente à leur valeur estimative de réalisation nette, ainsi que la provision pour perte d'investissement en capital de risque. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires nets de chèques en circulation, les dépôts à court terme, très liquides, et les certificats de placement garantis remboursables qui peuvent être retirés à tout moment. Les excédents de trésorerie détenus par la société mère sont mis en commun avec les excédents de trésorerie du gouvernement et produisent des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt bancaire du gouvernement.

(e) Débiteurs

Les comptes débiteurs sont évalués au moindre du coût ou de la valeur recouvrable nette. Si nécessaire, des provisions pour moins-value sont inscrites lorsqu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement sur la base des événements passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers consolidés, y compris les événements passés et les conditions actuelles.

Les débiteurs qui sont connus pour être irrécouvrables sont radiés lorsqu'ils sont identifiés et approuvés conformément aux dispositions de l'article 82 de la LGFP.

(f) Stocks

Les stocks destinés à la revente incluent les produits finis artistiques ou artisanaux et les produits de viande et de poisson, évalués au plus faible de leur coût ou de la valeur estimative de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût pour les produits uniques en leur genre (comme les sculptures) a été déterminé en fonction du coût de production actuel, qui inclut la main-d'œuvre, les matières brutes et les frais généraux.

Les stocks destinés à l'utilisation comprennent les matières premières des produits artistiques et artisanaux, les produits de base de viande et poisson et les produits en cours, ainsi que les matériaux d'emballages et les fournitures et sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les moins-values, lorsqu'elles sont comptabilisées, entraînent une radiation au coût de la valeur réalisable et sont enregistrées comme une charge dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

2. Principales conventions comptables (suite)

(g) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille incluent les investissements dans une organisation qui ne font pas partie des états financiers consolidés de la Société et sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Ces placements sont normalement sous forme de titres de participation ou de titres de créance dans l'entité détenue. Les revenus de dividendes sont constatés au moment de leur déclaration et les gains et pertes sur les ventes des placements de portefeuille sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lorsqu'ils sont réalisés.

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, sa valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value, et est comptabilisé comme une charge dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. Lorsqu'un placement de portefeuille a été déprécié pour reconnaître une moins-value, la nouvelle valeur comptable est réputée être la nouvelle base de coût pour les besoins comptables ultérieurs et, par conséquent, une augmentation de valeur ultérieure n'est comptabilisée que lorsqu'elle est réalisée.

(h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède la durée d'un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services de la Société. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les services contractuels, la main-d'œuvre directe, les matériaux et les fournitures, ainsi que les coûts de développement. Les immobilisations corporelles contribuées sont comptabilisées à leur juste valeur ou à une valeur théorique si la juste valeur ne peut être déterminée.

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments, les améliorations locatives, le matériel roulant, les équipements, le mobilier et le matériel de bureau et le matériel informatique et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Une fois mis en service, ils sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie utile estimée, à l'exception des améliorations locatives, qui sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile et la durée de location du bail.

Les taux d'amortissement suivants sont utilisés:

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Bâtiments	10 - 20 ans
Équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 - 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 - 10 ans
Matériel informatique	1 - 3 ans
Matériel roulant	5 ans

2. Principales conventions comptables (suite)

(h) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles en construction ou en développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice duquel l'immobilisation est mise en service. Le coût des permis est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont obtenus.

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux habiletés de la Société à fournir des biens et des services ou que la valeur des revenus économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle vaut moins que la valeur comptable, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit afin de refléter le déclin de la valeur de l'actif.

Les couts de mise hors service d'un actif sont capitalisés sur la durée de vie utile restante estimée de l'actif. Une obligation de mise hors service d'une immobilisation peut exister en rapport avec une immobilisation corporelle complètement amortie qui n'est plus utilisée de manière productive. Dans ce cas, les couts seraient amortis sur l'estimation révisée de la durée de vie utile restante.

(i) Avantages sociaux futurs

Indemnité de départ, indemnité de cessation d'emploi, aide au relogement et congé de maladie

Les employés de la Société ne constituent pas des employés de la fonction publique au sens de la *Loi sur la fonction publique*.

Les avantages sociaux futurs comprennent les indemnités de départ, les indemnités de cessation d'emploi, l'aide aux frais de relogement et les indemnités de congé de maladie.

Selon leurs conditions d'emploi et leur ancienneté, les employés sont admissibles à des indemnités de départ selon leurs années de service. Ces avantages sont versés au moment de la démission, du départ à la retraite ou du décès de l'employé. Le passif estimatif et les frais connexes associés à ces avantages sociaux sont constatés au fur et à mesure que les employés les gagnent, et leur calcul s'appuie sur les meilleures hypothèses et estimations de la direction.

Certains employés qui sont licenciés ont également droit à des indemnités basées sur leurs années de service. Les indemnités de cessation d'emploi sont enregistrées quand la Société ne peut plus retirer son offre de licenciement.

Certains employés ont également droit à une aide financière pour leur relogement et celui de leurs effets personnels lorsqu'ils démissionnent ou prennent leur retraite dans leur communauté d'emploi et retournent à leur point d'affectation initial. L'indemnité est versée au moment de la démission ou du départ à la retraite de l'employé. Le coût attendu de l'indemnité est comptabilisé comme un passif sur la base de la meilleure estimation de la direction.

Les avantages sociaux futurs comprennent également les indemnités de congé de maladie auxquelles les employés ont droit en vertu de leur contrat de travail. Les employés sont autorisés à accumuler des congés de maladie non utilisés, mais ces avantages ne sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des droits aux congés de maladie accumulés qui devraient être utilisés dans les années à venir est basé sur la meilleure estimation par la direction de l'utilisation des congés de maladie des employés actifs.

2. Principales conventions comptables (suite)

(i) Avantages sociaux futurs (suite)

Contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite

La Société verse des cotisations pour le compte de ses employés à des régimes enregistrés d'épargne-retraite, jusqu'à concurrence du plafond prescrit dans leurs contrats de travail. Les cotisations ne sont pas obligatoires pour les employés. Ces cotisations représentent l'ensemble des obligations de la Société. Elles sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé comme frais de vente et d'administration et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe D. Au cours de l'exercice, ces cotisations ont totalisé 60 074 \$ (56 251 \$ en 2023).

(j) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société a des obligations légales liées à la mise hors service de bâtiments et d'équipements. Un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé lorsque, à la date des états financiers, tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une obligation juridique qui oblige la Société à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des coûts directement attribuables nécessaires à l'exécution de l'obligation. Ces coûts comprennent les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance nécessaires après la mise hors service de l'immobilisation corporelle. L'application d'une technique d'actualisation est utilisée pour déterminer le montant de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

En utilisant l'application d'une technique d'actualisation pour évaluer un passif, celui-ci est ajusté pour tenir compte de l'écoulement du temps en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, l'ajustement étant comptabilisé comme une charge de désactualisation dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

Lorsqu'un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'immobilisations est comptabilisé, les coûts de mise hors service d'immobilisations liés à des immobilisations corporelles reconnues en cours d'utilisation productive sont capitalisés en augmentant la valeur comptable de l'actif concerné du même montant que le passif et sont amortis sur la durée de vie utile résiduelle estimée de l'immobilisation corporelle sous-jacente. Les coûts de mise hors service d'immobilisations corporelles non comptabilisées et celles qui ne sont pas utilisées de manière productive sont comptabilisés en charges dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

2. Principales conventions comptables (suite)

(k) Contributions gouvernementales

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de revenu lorsque le financement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les conditions de financement donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Dans ce dernier cas, les transferts sont comptabilisés comme produits reportés. Les contributions gouvernementales sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lorsque le passif stipulé est réglé.

(l) Revenus

Les revenus des transactions assorties d'obligations de prestation sont générés lorsqu'il existe une promesse exécutoire de transférer des biens ou des services directement à un payeur en échange d'une contrepartie promise. Ces revenus sont comptabilisés lorsque le contrôle des avantages liés aux biens ou aux services a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation de prestation non remplie.

Les ventes consistent en une obligation de performance qui est satisfaite à un moment donné. Ces revenus sont comptabilisés lorsque l'obligation de performance est satisfaite par la livraison de biens au client.

Les autres revenus sont constitués de ventes de services qui sont comptabilisées lorsque les obligations de prestation sont satisfaites par la fourniture des services promis au payeur. Les autres revenus comprennent les revenus de l'agence postale de Pangnirtung, les revenus de l'agence RBC, les revenus du service Internet Qiniq et les revenus locatifs. Aucun revenu provenant d'activités non récurrentes n'est présenté dans ces états financiers consolidés.

(m) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés par catégories d'actifs financiers et de passifs financiers.

Voici une liste des instruments financiers de la Société et de leurs bases de mesure :

Actifs financiers	Base de mesure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût
Débiteurs	Coût
Placements de portefeuille	Coût
Passifs financiers	Base de mesure
Dette	Coût
Créditeurs et charges à payer	Coût

2. Principales conventions comptables (suite)

(m) Instruments financiers (suite)

À chaque année, un test de dépréciation est fait pour tous les actifs financiers. Lorsque les actifs financiers font l'objet d'une perte de valeur, celle-ci est enregistrée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. Des actifs financiers qui ont fait l'objet d'une réduction de valeur ou d'une radiation ne sont pas renversés suite à une augmentation de valeur.

La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers se rapproche de leur juste valeur. Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier. Dans la mesure où ils sont applicables, ces coûts sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût lors de leur comptabilisation initiale.

(n) Opérations entre apparentés

Opérations interentités

La Société est apparentée au regard de la propriété en commun, à tous les ministères et sociétés territoriales du gouvernement du Nunavut. La Société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des modalités commerciales normales. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant réel de la contrepartie donnée et négociée entre les parties apparentées.

La Société reçoit sans frais une assurance du gouvernement du Nunavut, qui n'est pas comptabilisée dans ces états financiers consolidés, en raison du montant qui est négligeable.

Autres opérations entre apparentés

D'autres apparentés comprennent les personnes qui sont parmi les principaux dirigeants (président, directeur financier et membres du conseil d'administration) ou les proches parents de ces personnes, ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé d'un des principaux dirigeants ou d'un proche parent de l'un d'eux.

Les opérations avec les apparentés, autres que les opérations interentités sont enregistrées à la valeur d'échange. Ces opérations entre apparentés se font dans le cours normal de ses activités, selon des modalités commerciales normales.

(o) Information sectorielle

La SDN compte deux secteurs opérationnels, viande et poisson, et artisanat. Ces secteurs sont composés des filiales dont les activités primaires sont principalement reliées aux catégories qui leur ont été assignées. Aux fins de la présentation de données sectorielles, des informations sommaires sont fournies aux annexes B, C et D, sous les mêmes catégories assignées aux filiales à la note 2(b).

(p) Adoption du chapitre SP 3400 - Revenus

À compter du 1er avril 2023, la Société a adopté le chapitre SP 3400 - Revenus. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation. Le SP 3400 a été appliqué de manière prospective à ces états financiers consolidés et, comme le permettent les dispositions transitoires, les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. La mise en œuvre de ce nouveau chapitre n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

2. Principales conventions comptables (suite)

(q) Modifications futures des normes comptables

Le CCSP a approuvé le cadre conceptuel révisé, qui remplacera le cadre conceptuel actuel, composé du chapitre SP 1000 - Fondements conceptuels des états financiers, et du chapitre SP 1100 - Objectifs des états financiers. Le cadre conceptuel révisé entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2026, l'adoption anticipée étant autorisée. Le cadre conceptuel doit être appliqué de manière prospective. La Société n'a pas encore décidé quand elle adoptera cette nouvelle norme, mais elle évalue actuellement son impact sur ses états financiers consolidés.

Le CCSP a également approuvé la publication du nouveau chapitre SP 1202 - Présentation des états financiers, qui s'appuie sur le chapitre SP 1201 - Présentation des états financiers, afin de mieux répondre à la nécessité de disposer d'états financiers compréhensibles.

3. Retraitement d'une période antérieure

En 2023, la Société n'avait pas effectué toutes les analyses nécessaires pour déterminer s'il existait une obligation de mise hors service d'immobilisations pour trois de ses bâtiments dans le cadre de l'adoption de la norme SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Au cours de l'exercice actuel, les professionnels qualifiés des services de dépollution ont achevé l'analyse des matériaux dangereux pour tous les bâtiments. Les résultats ont démontré que l'un des bâtiments d'Uqqurmiut Arts and Crafts (1993) Ltd. contenait une quantité importante d'amiante pour laquelle une obligation de mise hors service aurait dû être comptabilisée lorsque la Société a adopté la norme SP 3280. Par conséquent, le passif estimé de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au 31 mars 2023 a été retraité à 221 000 \$.

Outre le tableau ci-dessous, la note 2(b) Principes de consolidation et la note 10 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont également été retraitées.

Le retraitement des chiffres comparatifs est résumé dans le tableau ci-dessous :

3. Retraitement d'une période antérieure (suite)

	2023 comme précédemment indiqué \$	Retraitement \$	2023 Redressé \$
État consolidé de la situation financière			
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	221 000	221 000
Total des passifs	1 003 632	221,000	1 224 632
Actifs financiers nets	14 305 306	(221 000)	14 084 306
Immobilisations corporelles	931 530	195 069	1 126 599
Total des actifs non financiers	2 182 748	195 069	2 377 817
Excédent accumulé	16 488 054	(25 931)	16 462 123
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé			
Frais de vente et d'administration	3 219 834	25 931	3 245 765
Total des charges	7 168 273	25 931	7 194 204
Déficit avant les contributions du gouvernement	(2 418 610)	(25 931)	(2 444 541)
Excédent net de l'exercice	1 171 234	(25 931)	1 145 303
Excédent accumulé, fin de l'exercice	16 488 054	(25 931)	16 462 123

3. Retraitement d'une période antérieure (suite)

	2023 comme précédemment indiqué \$	Retraitement \$	2023 Redressé \$
État consolidé de la variation des actifs financiers nets			
Excédent net de l'exercice	1 171 234	(25 931)	1 145 303
Acquisitions, Immobilisations corporelles	(88 336)	(206 542)	(294 878)
Amortissement, Immobilisations corporelles	142 159	11 473	153 632
Immobilisations corporelles	53 823	(195 069)	(141 246)
Variations des actifs financiers nets	1 174 161	(221 000)	953 161
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	14 305 306	(221 000)	14 084 306

3. Retraitement d'une période antérieure (suite)

	2023 comme précédemment indiqué \$	Retraitement \$	2023 Redressé \$
Annexe consolidée des immobilisations corporelles (IC Annexe A)			
Couts des immobilisations corporelles	88 336	206 542	294 878
Solde de fermeture, Couts des immobilisations corporelles	10 682 075	206 542	10 888 617
Amortissement alloué aux frais de vente et d'administration	(37 157)	(11 473)	(48 630)
Solde de fermeture	(9 896 893)	(11 473)	(9 908 366)
Valeur comptable nette	931 530	195 069	1 126 599
Annexe consolidée des frais de vente et d'administration, Annexe D			
Amortissement	37 157	11 473	48 630
Accroissements	-	14 458	14 458
Total	3 219 834	25 931	3 245 765

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 mars 2024	31 mars 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par:		
Société mère	10 526 284 \$	9 444 274 \$
Filiales	2 917 622	2 834 646
	13 443 906 \$	12 278 920 \$

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie (suite)

La trésorerie détenue par la société mère sont ajoutées aux excédents de trésorerie du gouvernement. Des retraits sont possibles à tout moment et ne sont pas limités par la date d'échéance des investissements du gouvernement. En 2024, la Société mère a perçu des revenus d'intérêts de 522 814 \$ (2023 - 290 691 \$) avec un rendement moyen de 5,24 % (2023 - 3,23 %). La trésorerie détenue par la société mère comprend les soldes de fonds et de réserves suivants:

	31 mars 2024	31 mars 2023
Fonds de capital-risque	4 872 501 \$	4 364 296 \$
Fonds d'investissement	1 368 901	1 340 507
Fonds de réserve (investissements)	583 705	565 379
Fonds de subvention	189 000	189 000
Fonds de réserve (capital-risque)	77 800	87 800
Total des fonds	7 091 907 \$	6 546 982 \$

Au 31 mars 2024, Kivalliq Arctic Foods Ltd disposait d'un dépôt à court-terme constitué de certificats de placement garanti remboursables à taux fixe totalisant 100 000 \$ portant un taux d'intérêt de 3,30% par an arrivant à échéance le 7 août 2024.

5. Débiteurs

	31 mars 2024	31 mars 2023
Apparentés		
Gouvernement du Nunavut - Ministères	241 382 \$	122 891 \$
Actionnaires sans contrôle	28 635	75 693
	270 017 \$	198 584 \$
Tierces parties	862 058	942 840
Total des débiteurs	1 132 075 \$	1 141 424 \$
Moins : Provision pour créances douteuses (Note 12(a))	(258 174)	(274 149)
Débiteurs nets	873 901 \$	867 275 \$

6. Stocks

(a) Destinés à la revente

	31 mars 2024	31 mars 2023
Artisanat	2 128 893 \$	2 402 245 \$
Viande et poisson	77 313	16 438
Total des stocks destinés à la revente	2 206 206 \$	2 418 683 \$
Moins : provision pour moins-value des stocks	(761 437)	(873 940)
Total net des stocks destinés à la revente	1 444 769 \$	1 544 743 \$

Au cours de l'exercice, des stocks de 126 941 \$ (17 269\$ en 2023) ont été radiés ou réduits, ce qui nécessite une divulgation en vertu de la LGFP du Nunavut.

(b) Destinés à l'utilisation

	31 mars 2024	31 mars 2023
Matières premières et produits en cours		
Artisanat	308 926 \$	218 871 \$
Viande et poisson	1 010 488	1 085 851
	1 319 414 \$	1 304 722 \$
Matériel d'emballage et de processus		
Artisanat	84 737 \$	42 803 \$
Viande et poisson	111 296	125 635
	196 033 \$	168 438 \$
Total des stocks destinés à l'utilisation	1 515 447 \$	1 473 160 \$
Moins : provision pour moins-value des stocks	(268 139)	(277 033)
Total net des stocks destinés à l'utilisation	1 247 308 \$	1 196 127 \$

7. Placements de portefeuille

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
Placement en actions privilégiées dans -		
(a) Arctic UAV Inc.	143 000 \$	143 000 \$
(b) Tukumaaq Inc	-	100 000
(c) Arctic Fisheries Alliance Limited Partnership	250 000	250 000
(d) CHOU Consulting and Development Inc.	125 000	125 000
(e) Sudliq Developments Ltd.	375 000	375 000
	893 000	993 000
Provision pour perte d'investissement en capital de risque		
(Note 7(e))	(375 000)	(375 000)
	518 000 \$	618 000 \$

(a) Arctic UAV Inc. (UAV)

En mars 2022, UAV (Iqaluit) a racheté (remboursé) 300 000 de ses actions privilégiées de catégories C sans droit de vote, sur les 443 000 actions privilégiées de catégorie C sans droit de vote détenues par la Société. La Société est un actionnaire enregistré de 143 000 actions privilégiées de catégorie C sans droit de vote dans UAV. Les droits liés à ces actions privilégiées de catégorie C sont régis par une convention unanime des actionnaires et un accord de souscription d'actions. La Société est en droit de recevoir une distribution de dividendes privilégiés cumulatifs fixes de 6,0 % par année. Le montant de dividende au titre de ces actions s'accumulera quotidiennement, en vertu d'un taux annuel composé et est versé à terme échu chaque année par UAV à la Société. Les actions privilégiées de catégorie C sont rachetables en mars 2025 à leur valeur nominale.

(b) Tukumaaq Inc. (TI)

En mars 2024, TI (Clyde River) a racheté (racheté) 100 000 de ses actions privilégiées détenues par la Société, à leur valeur nominale. Jusqu'au rachat, la Société était titulaire inscrit de 100 000 actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote de TI. Les droits sur ces actions sont régis par un pacte unanime d'actionnaires et un contrat de souscription d'actions. La Société avait le droit de recevoir une distribution préférentielle cumulative fixe de 6,5 % par année, payable en versements mensuels le premier jour de chaque mois par TI à la Société.

7. Placements de portefeuille (suite)

(c) Arctic Fisheries Alliance Limited Partnership (AFA)

La Société est détentrice inscrite de 250 actions privilégiées de société en commandite de catégorie D dans AFA. Les droits au porteur de telles actions sont régis par un contrat de société conclu entre Masiliit Corporation à titre de commandité et les commanditaires. La Société est en droit de recevoir une distribution de dividendes privilégiés cumulatifs fixes de 6,25 % par année. Le montant de dividende au titre des actions privilégiées de catégorie D s'accumulera quotidiennement, en vertu d'un taux annuel composé et sera versé à terme échu à la Société pour la société en commandite le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les actions sont rachetables en mars 2025 à leur valeur nominale.

(d) CHOU Consulting and Development Inc. (CHOU)

La Société est une détentrice enregistrée de 125 000 actions privilégiées de premier rang de catégorie A dans CHOU. Les droits liés à ces actions sont régis par une convention unanime des actionnaires et un accord de souscription d'actions. La Société est en droit de recevoir une distribution préférentielle fixe et cumulative de 6,0 % par an, qui est payable en versements trimestriels. Les actions sont rachetables en octobre 2026 à leur valeur nominale.

(e) Sudliq Developments Ltd. (SDL)

La Société est détentrice inscrite de 375 000 actions privilégiées de premier rang de catégorie E dans SDL. Les droits liés à ces actions sont régis par une convention unanime des actionnaires et un accord de souscription d'actions. La Société est en droit de recevoir une distribution cumulative à taux préférentiel fixe de 6,0 % par année. Les actions sont rachetables en décembre 2024 à leur valeur nominale.

En 2020, la Société a déterminé qu'il y avait une perte de valeur du placement de portefeuille qui a été considérée comme une baisse « autre que temporaire ». Par conséquent, la Société a réduit la valeur comptable nette de cet investissement à néant en enregistrant une provision pour perte d'investissement de 375 000 \$ en 2020.

8. Crédoeurs et charges à payer

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
Apparentés - Gouvernement du Nunavut		
Division des produits pétroliers	107 591 \$	45,181 \$
Sociétés territoriales	43 074	29 459
Ministères	11 419	17 577
Actionnaires sans contrôle	4 141	-
	166 225	92 217
Tierces parties	534 818	263 325
Indemnité de congé annuel et heures compensatoires	226 896	257 062
Total des crédoeurs et charges à payer	927 939 \$	612 604 \$

Tous les montants ci-dessus ne portent pas d'intérêts et comportent des conditions de paiement normales.

9. Avantages sociaux futurs

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
Indemnités de départ	305 691 \$	271 749 \$
Congé de maladie	32 583	49 279
Aide au relogement	15 000	15 000
	353 274 \$	336 028 \$

La Société offre des indemnités de départ à ses employés qui y ont droit. Les conditions d'emploi prévoient que la plupart des employés comptant plus d'une année de service continu et ayant atteint l'âge de 55 ans sont admissibles aux indemnités de départ, selon leurs années de service et leur salaire au moment de la démission, du départ à la retraite ou du décès. Les indemnités maximales d'un employé représentent de 30 à 52 semaines de salaire, selon l'employé admissible.

La Société offre également des congés de maladie à ses employés admissibles. Les congés de maladie accumulés ne peuvent être liquidés en espèces et ne sont pas rachetés en cas de licenciement.

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Des aides financières au relogement ont été comptabilisées pour les employés recrutés dans d'autres collectivités et sont basées sur le coût estimé de leur relogement au moment de leur retraite ou de leur démission.

Ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et par conséquent, ne comporte pas d'actifs, ce qui entraîne un déficit du régime égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des avantages sociaux des employés:

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
Avantages sociaux futurs, début de l'exercice	336 028 \$	351 090 \$
Coût des avantages pour l'exercice	60 989	26 948
Avantages payés au cours de l'exercice	(43 743)	(42 010)
Avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	353 274 \$	336 028 \$

10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison des obligations légales d'éliminer l'amiante et d'autres substances dangereuses de l'équipement et des bâtiments appartenant à la Société et à ses filiales. L'obligation de mise hors service des actifs comprend les coûts de remise en état pour l'enlèvement, l'emballage et l'élimination en toute sécurité vers des installations du sud et/ou une décharge locale des matières dangereuses, telles que l'amiante, la peinture au plomb, les batteries au plomb, les articles contenant du mercure, les ballasts légers contenant des PCB2, les substances appauvrissant la couche d'ozone. substances, etc.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées initialement à la juste valeur sur la base des meilleures estimations du professionnel qualifié des services de dépollution, le montant qui en résulte étant capitalisé dans la valeur comptable de l'équipement et des bâtiments. Le coût capitalisé de la mise hors service d'immobilisations est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations. Les dépenses d'amortissement sont incluses dans les dépenses à l'état consolidé des résultats et du surplus accumulé. Le coût de mise hors service des actifs non utilisés de manière productive a été passé en charges.

Le montant total estimé des dépenses non actualisées sur lesquelles repose le passif est de 430 975 \$ et est détaillé ci-dessous. Chaque dépense est répartie sur deux ou quatre années se terminant comme indiqué entre parenthèses.

10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Bâtiments/ Usines de transformation du poisson - Désamiantage/ Enlèvement des peintures à base de plomb	130 000 (mars 2025)
Bâtiments/ Usines de transformation du poisson -Enlèvement des matières dangereuses	192 475 (mars 2028)
Usines de transformation du poisson - Élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone	108 500 (mars 2028)

La Société a enregistré des obligations de mise hors service d'actifs pour l'élimination de l'amiante dans les bâtiments ainsi que pour l'élimination de la peinture au plomb, des batteries au plomb, des articles contenant du mercure, des ballasts contenant du PCB2, des substances appauvrissant la couche d'ozone, etc. Les variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
		<u>Redressé - Note 3</u>
Passif, début de l'exercice	221 000 \$	-
Passif comptabilisé au cours de l'exercice	258 267	206 542
Accroissement du passif au cours de l'exercice	34 572	14 458
Passif acquitté au cours de l'exercice	(161 704)	-
Passif, fin de l'exercice	352 135 \$	221 000 \$

Un taux d'actualisation de 7 % a été utilisé pour déterminer la valeur actuelle des obligations. Aucun taux d'inflation à long terme n'a été utilisé pour déterminer la valeur actuelle des obligations.

11. Contributions gouvernementales

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Paielements de subventions du gouvernement du Nunavut		
Aux fins de fonctionnement	2 858 000 \$	2 858 000 \$
Aux fins de capital de risque	270 000	270 000
Aux fins d'investissement	230 000	230 000
	3 358 000 \$	3 358 000 \$
Autres contributions du gouvernement du Nunavut		
Autres contributions directes aux filiales	343 300	231 844
	3 701 300 \$	3 589 844 \$

12. Instruments financiers

Gestion du risque

La direction de la Société définit les éléments du risque, élabore des systèmes et des processus pour identifier, mesurer et gérer le risque. Elle présente son rapport sur la gestion du risque au conseil d'administration annuellement pour en obtenir son approbation. Un processus de gestion du risque, visant à comprendre, identifier, évaluer et atténuer les risques, surveiller les contrôles et communiquer les résultats a été établi et fait l'objet d'une révision annuelle.

Aucun changement du niveau de risque ne s'est produit depuis l'exercice précédent et aucune modification n'a été apportée aux pratiques de gestion du risque utilisées.

La Société est exposée aux risques suivants en raison des instruments financiers qu'elle détient :

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit par ses dépôts de trésorerie et équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières, à la vente de produits aux clients donnant lieu à des débiteurs, et aux investissements dans les entreprises commerciales par l'achat d'actions.

12. Instruments financiers (suite)

(a) Risque de crédit (suite)

Pour la trésorerie et équivalents de trésorerie déposées dans des comptes portant intérêt, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable inscrite à l'état consolidé de la situation financière. Le risque associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est considérablement réduit en s'assurant que les actifs financiers sont placés auprès d'institutions financières bien capitalisées. Au 31 mars 2024, il n'y avait aucune concentration pertinente connue de risque de crédit par type de dépôt ou d'institution.

En ce qui a trait aux débiteurs, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière. L'exposition au risque en lien avec les débiteurs est directement influencée par la capacité des clients à respecter leurs engagements. Cette capacité dépend entre autres de l'exposition des clients aux fluctuations de l'économie du Nunavut. Pour atténuer ce risque, la Société effectue un suivi régulier de ses débiteurs.

La Société considère qu'un compte débiteur est en souffrance lorsqu'un client n'a pas effectué un paiement conformément aux conditions de paiement. Le tableau suivant présente la valeur comptable des débiteurs en souffrance, mais qui n'ont pas été classées comme dépréciées parce qu'elles ne répondaient pas au critère de dépréciation.

Débiteurs en souffrance, mais non dépréciées :

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
31 à 60 jours	63 847 \$	90 056 \$
61 à 90 jours	66 528	78 920
Plus de 90 jours	188 236	286 662
Total	318 611 \$	455 638 \$

La diminution du solde des créances en souffrance, mais non dépréciées, est due aux efforts de recouvrement de la Société sur les créances en souffrance au cours de l'exercice 2023-2024.

À fin 2024, il n'existait aucune concentration pertinente connue du risque de crédit par type de client ou par zone géographique.

La Société utilise un compte de provision pour pallier aux éventuelles pertes de crédit attribuables aux débiteurs. Le mouvement dans le compte de provision durant l'exercice était le suivant :

12. Instruments financiers (suite)

(a) Risque de crédit (suite)

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
Solde au début de l'exercice	274 149 \$	526 139 \$
Recouvrements et reprises au cours de l'exercice	(20 628)	(252 371)
Provision complémentaire enregistrée au cours de l'exercice	4 653	381
Solde à la fin de l'exercice	<u>258 174 \$</u>	<u>274 149 \$</u>

Pour les placements de portefeuille, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière. L'exposition au risque liée aux placements de portefeuille est directement influencée par la capacité des entités détenues à respecter leurs engagements. Cette capacité dépend entre autres de l'exposition des investisseurs aux fluctuations de l'économie du Nunavut. Pour atténuer ce risque, la Société a établi des directives précises à respecter avant d'investir dans une filiale. La Société passe également régulièrement en revue les pratiques des entités détenues une fois l'investissement fait, et peut parfois céder ses intérêts pour réduire davantage les risques de pertes importantes liées à ses investissements.

Au 31 mars 2024, la Société estime qu'il n'y a pas de risque de crédit important lié à ses placements de portefeuille, à l'exception de la provision pour perte sur investissements en capital de risque décrite à la note 7(e). Au 31 mars 2024, il n'y a aucune concentration pertinente connue de risque de crédit par groupement d'entreprises.

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché.

La Société de développement du Nunavut dispose d'une facilité de découvert non garantie de 100 000 \$ au taux préférentiel de la banque. Au 31 mars 2024, aucun prélèvement n'a été effectué (2023 – nil).

Kivalliq Arctic Foods Ltd. a une marge de crédit d'exploitation de 420 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,25 %. La marge de crédit est couverte par une garantie et une cession de priorité signée par la société mère. Au 31 mars 2024, aucun prélèvement n'a été effectué (2023 – nil). Kitikmeot Foods Ltd a une marge de crédit d'exploitation de 200 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %. La marge de crédit est couverte par une garantie et une cession de priorité signée par la société mère. Au 31 mars 2024, aucun prélèvement n'a été effectué (2023 – nil).

Depuis la création de l'Agence RBC en octobre 2019 à Pangnirtung, Uqqurmiut Arts and Craft Ltd. (1993) dispose d'une marge de crédit d'exploitation renouvelable de 100 000 \$ au taux préférentiel de la banque, garantie par une caution signée par la société mère, pour financer les activités quotidiennes de l'Agence RBC à Pangnirtung. L'encours du prêt d'exploitation au 31 mars 2024 était de 35 000 \$ (2023 - 55 000 \$).

12. Instruments financiers (suite)

(b) Risque de taux d'intérêt (suite)

Le taux d'intérêt variable sur le prêt de l'Agence RBC soumet la Société à un risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt. Pour chaque variation de 1 % du taux d'intérêt, la variation des charges d'intérêt annuelles serait de 350 \$ (2023 - 550 \$).

La Société est également exposée à ce risque à travers son prêt bancaire d'exploitation, puisque toute variation du taux d'intérêt se répercutera sur sa charge d'intérêts. La Société n'a pas utilisé le prêt d'exploitation bancaire au cours de l'exercice, atténuant ainsi tout risque de taux d'intérêt.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à l'échéance. La Société est exposée au risque de liquidité sur ses passifs financiers (créditeurs et charges à payer, ainsi que la dette). La Société gère le risque de liquidité en surveillant continuellement les prévisions et la trésorerie actuelle et prévisionnelle pour s'assurer de conserver suffisamment de ressources financières liquides pour financer ses activités. La dette de la Société à l'égard de l'Agence RBC à Pangnirtung n'arrivera à échéance que lorsque l'Agence cessera d'exister. D'autres passifs financiers devraient arriver à échéance dans moins d'un an.

La Société ne prévoit aucune difficulté à faire face à ses obligations futures en lien avec ses passifs financiers. La Société estime qu'elle a accès à un capital suffisant par l'entremise des flux de trésorerie générés à l'interne, l'aide du financement public et les sources externes, y compris les facilités d'emprunt permettant de répondre aux prévisions de dépenses pour l'exercice en cours.

13. Obligations contractuelles

La Société a conclu un contrat de location-exploitation à long terme pour la location de ses bureaux et d'un espace de vente, lequel expirera en juillet 2027. Les paiements minimaux futurs par exercice financier sont exigibles comme suit :

2025	146 420 \$
2026	152 268
2027	158 392
2028	53 488
2029	-
	510 568 \$

13. Obligations contractuelles (suite)

Kitikmeot Foods Ltd., une entreprise filiale de la Société de développement du Nunavut, a un contrat de location à long terme avec le hameau de Cambridge Bay pour un terrain comprenant son usine de transformation de la viande, son usine de transformation du poisson ainsi qu'une maison pour le personnel. Les paiements minimaux futurs par exercice financier sont exigibles comme suit :

2025	2 496 \$
2026	2 496
2027	2 496
2028	2 496
2029	2 496
	12 480 \$
Et ensuite, à chaque année	2 496 \$

14. Droits contractuels

La Société a le droit de recevoir des distributions préférentielles annuelles cumulatives fixes de son placement de portefeuille. Les droits contractuels de la Société pour des actifs futurs dans le respect de ses cinq investissements en capital de risque sont comme suit :

2025	42 145
2026	7 500
2027	4 375
Total	54 020 \$

Uqqurmiut Arts & Craft (1993) Ltd. (UAC) a signé un contrat avec « Pangnirtung Post Office dealership », «RBC Agency service» et «QINIQ 4G-Community Service Provider (« 4G-CSP agreement ») à Pangnirtung».

14. Droits contractuels (suite)

L'entente pour une concession de bureau de poste intervenue entre UAC et Postes Canada, concerne les opérations du comptoir postal de Pangnirtung. Cette entente n'a pas d'expiration, sauf si les deux parties s'entendent pour y mettre fin. L'entente de service de l'agence RBC est conclue entre l'UAC et la Banque Royale du Canada (RBC). UAC a été nommée mandataire de RBC pour fournir des services bancaires et connexes au nom de la Banque, dans la communauté de Pangnirtung. Cette entente n'a pas d'expiration, sauf si les deux parties s'entendent pour y mettre fin. L'entente de 4G-CSP est conclue entre UAC et SSI Micro Ltd (SSI). UAC agit en tant qu'agent de SSI à Pangnirtung et les revenus tirés du contrat comprennent des honoraires mensuels et plusieurs redevances sur les services. Cette entente n'a pas d'expiration, sauf si les deux parties s'entendent pour y mettre fin.

Le tableau suivant résume les droits contractuels d'UAC pour les actifs futurs:

	Concession bureau de poste	QINIQ Internet 4G-CSP	Agence RBC	Total
2025	115 368 \$	3 600 \$	28 000 \$	146 968 \$
2026	115 368	3 600	28 000	146 968
2027	115 368	3 600	28 000	146 968
2028	115 368	3 600	28 000	146 968
2029	115 368	3 600	28 000	146 968
Totale	576 840 \$	18 000 \$	140 000 \$	734 840 \$
Par la suite, chaque année	115 368 \$	3 600 \$	28 000 \$	146 968 \$

14. Droits contractuels (suite)

Ivalu Ltd. (Ivalu) a conclu un contrat pour « QINIQ 4G-Community Service Provider (« 4G-CSP agreement ») à Rankin Inlet ». L'entente 4G-CSP est conclue entre Ivalu et SSI Micro Ltd (SSI). Ivalu agit en tant qu'agent de SSI à Rankin Inlet et les revenus tirés du contrat comprennent des honoraires mensuels et plusieurs redevances sur les services. Cette entente n'a pas d'expiration, sauf si les deux parties s'entendent pour y mettre fin.

Le tableau suivant résume les droits contractuels d'Ivalu pour les actifs futurs:

	QINIQ Internet 4G-CSP
2025	3 600 \$
2026	3 600
2027	3 600
2028	3 600
2029	3 600
Total	18 000 \$
Et ensuite, à chaque année	3 600 \$

15. Informations comparatives

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice en cours.

Société de développement du Nunavut

Annexe consolidée des immobilisations corporelles (IC)

Au 31 mars

Annexe A

	Immeubles	Équipement	Améliorations locatives	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Matériel roulant	2024 Total	2023 Total	(Redressé - Note 3)
Coûts des immobilisations corporelles									
Solde d'ouverture	7 591 385 \$	2 134 402 \$	658 735 \$	207 195 \$	133 526 \$	163 374 \$	10 888 617 \$	11 546 799 \$	
Reclassifications	-	(73 797)	-	73 797	-	-	-	-	
Acquisitions	146 326	203 209	-	9 173	5 564	-	364 272	294 878	
Cession d'actifs entièrement amortis	-	-	-	-	-	(39 430)	(39 430)	(953 060)	
Solde de fermeture	7 737 711	2 263 814	658 735	290 165	139 090	123 944	11 213 459	10 888 617	
Amortissement accumulé									
Solde d'ouverture	(6 786 183)	(2 063 291)	(655 730)	(177 177)	(128 493)	(97 492)	(9 908 366)	(10 707 794)	
Reclassifications	-	73 797	-	(73 797)	-	-	-	-	
Cession d'actifs entièrement amortis	-	-	-	-	-	39 430	39 430	953 060	
Amortissement alloué au coût des produits vendus	(82 073)	(76 414)	-	(1 359)	-	(848)	(160 694)	(105 002)	
Amortissement alloué aux frais de vente et d'administration	(33 930)	-	(941)	(8 644)	(3 892)	(13 006)	(60 413)	(48 630)	
Solde de fermeture	(6 902 186)	(2 065 908)	(656 671)	(260 977)	(132 385)	(71 916)	(10 090 043)	(9 908 366)	
Travaux en cours									
Solde d'ouverture	51 007	95 341	0	0	0	0	146 348	146 348	
Solde de fermeture	51 007	95 341	0	0	0	0	146 348	146 348	
Valeur comptable nette	886 532 \$	293 247 \$	2 064 \$	29 188 \$	6 705 \$	52 028 \$	1 269 764 \$	1 126 599 \$	

Certaines catégories d'immobilisations ont été reclassées pour permettre un regroupement global et une présentation pertinente.

**Annexe consolidée des ventes
pour l'exercice clos le 31 mars**

	Artisanat	Viande et Poisson	2024 Réel	2023 Réel
Ventes				
Artisanat	1 908 847 \$	- \$	1 908 847 \$	1 895 154 \$
Viande et poisson	76 076	2 337 259	2 413 335	2 049 811
Fournitures	3 140	-	3 140	3 140
Total	1 988 063	2 337 259	4 325 322	3 948 105
Ventes - Par catégorie de clients				
Gouvernement du Nunavut - Ministères	11 184	171 824	183 008	35 986
Administration scolaire de district	9 110	25 585	34 695	5 881
Collège de l'Arctique du Nunavut	491	8 009	8 500	9 269
Actionnaires sans contrôle	-	106 642	106 642	116 483
Tierces parties	1 967 278	2 025 199	3 992 477	3 780 486
Total	1 988 063 \$	2 337 259 \$	4 325 322 \$	3 948 105 \$

Société de développement du Nunavut
Annexe consolidée des couts des produits vendus
pour l'exercice clos le 31 mars

Annexe C

	Artisanat	Viande et Poisson	2024 Réel	2023 Réel
Cout des produits vendus				
Stocks d'ouverture	1 641 274 \$	1 099 596 \$	2 740 870 \$	2 966 686 \$
Achats				
Gouvernement du Nunavut - Ministères	1 785	3 126	4 911	37 379
Tierces parties	999 691	884 039	1 883 730	1 800 761
Main-d'œuvre directe	332 336	518 593	850 929	784 692
Services publics				
Gouvernement du Nunavut - Sociétés territoriales	36 238	300 297	336 535	303 506
Division des produits pétroliers	61 139	77 559	138 698	109 755
Transport et emballage	65 399	683 572	748 971	606 143
Commissions	47 188	-	47 188	78 856
Amortissement	14 659	146 035	160 694	105 002
Salubrité des aliments et productivité	-	19 223	19 223	19 189
Réparation et développement de produits	1 697	-	1 697	3 840
Stocks de clôture	(1 492 980)	(1 199 097)	(2 692 077)	(2 740 870)
Total	1 708 426 \$	2 532 943 \$	4 241 369 \$	4 074 939 \$

Le cout des produits vendus comprend une réduction des provisions pour moins-value des stocks totalisant 121 397 \$, et des réductions de valeur des stocks totalisant 126 941 \$ (2023 - augmentation de 249 629 \$ et 17 269 \$ respectivement)

			2024 Réal	2023 Réal (Redressé - Note 3)
Frais de vente et d'administration	Artisanat	Viande et Poisson		
Salaires et avantages sociaux	1 830 588 \$	233 086 \$	2 063 674 \$	1 932 344 \$
Honoraires professionnels	402 640	97 648	500 288	152 072
Charges de projet	262 075	-	262 075	260 065
Loyer	132 444	-	132 444	121 539
Fournitures de bureau	91 718	27 234	118 952	143 626
Charges du bureau de poste de Pangnirtung	108 987	-	108 987	120 233
Déplacements	104 946	-	104 946	117 641
Réparation et entretien	53 160	44 848	98 008	121 042
Publicité et promotion	92 081	-	92 081	75 947
Frais et intérêts bancaires	61 467	11 278	72 745	67 527
Amortissement	33 058	27 626	60 684	48 630
Téléphone	46 465	11 539	58 004	61 023
Charges du conseil d'administration	56 280	-	56 280	66 240
Charges pour l'agence RBC	51 351	-	51 351	49 884
Assurances	46 321	-	46 321	24 498
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	43 226	43 226	-
Licences et contrats de location	19 985	15 157	35 142	10 630
Accroissements	17 547	17 025	34 572	14 458
Charges d'automobile	2 056	26 140	28 196	21 652
Services publics				
Division des produits pétroliers	24 984	-	24 984	19 525
Gouvernement du Nunavut - Sociétés territoriales	10 910	-	10 910	9 836
Charges pour créances douteuses (reprises et recouvrements) (Note 12(a))	(20 628)	4 653	(15 975)	(251 990)
Foires commerciales	13 484	-	13 484	30 331
Divers	9 205	-	9 205	13 996
Services de traduction	6 147	-	6 147	1 884
Frais d'échantillonnage de Pêches et Océans Canada	-	2 800	2 800	4 200
Fret et courrier	1 380	-	1 380	4 932
Frais de formation	-	-	-	3 238
Honoraires juridiques	-	-	-	762
Total	3 458 651 \$	562 260 \$	4 020 911 \$	3 245 765 \$



ᓄᓇᖅ ᐱᓐᓕᓕᓐᓕᓐᓕᓐᓕᓐᓕᓐᓕᓐ
NUNAVUT DEVELOPMENT CORPORATION
LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU NUNAVUT
NUNAVUNMI PIVALLIAJJUTIKHALIRINIRMUT KUAPURIISINGAT

WWW.NDCORP.NU.CA